

**MUNICIPALITÉ DE
NOTRE-DAME-DES-SEPT-DOULEURS
PROVINCE DE QUÉBEC
G0L 1K0**

Procès-verbal de la session régulière du Conseil de la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, tenue le vendredi 4 février 2011, à 20 h, à la salle du conseil au 6201, chemin de l'Île.

Sont présents messieurs les conseillers Charles Méthé et Francis Michaud et mesdames les conseillères Marie-Paul Bourassa et Louise Newbury formant quorum sous la présidence de monsieur, Gilbert Delage, maire.

1. Ouverture de la session

L'ouverture de la session est faite à 20 h par monsieur Gilbert Delage.

2. Vérification du quorum

Le quorum est constaté à 20 h. Tous les membres sont présents.

3. Adoption de l'ordre du jour

11.02.04.01 **Monsieur Charles Méthé propose** l'adoption de l'ordre du jour.

Adoptée à l'unanimité

4. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2011

11.02.04.02 **Madame Marie-Paul Bourassa propose** l'adoption du procès-verbal de la session régulière du 14 janvier 2011 avec corrections.

Adoptée à l'unanimité

5. Suivis au procès-verbal

La Corporation des Maisons du Phare a été informée des résolutions qui ont été adoptées concernant leurs demandes de soutien financier et d'endossement de prêt,

L'Inforoute municipale a été réparée et pas effet d'entraînement le service Internet a été rétabli pour les usagers de la tour de l'église.

Le sondage sur le service de transport par hélicoptère a été entrepris le 26 janvier dernier en ligne et par courrier auprès de 129 personnes, propriétaires et conjoints. Il est demandé de répondre au sondage avant le 15 février.

La résolution d'appui à la Corporation de développement et de gestion touristique pour sa demande de soutien financier auprès de la MRC dans le cadre du Pacte rural pour la réalisation d'un site Web touristique a été acheminée à la Corporation.

Le règlement numéro 135 et règlement numéro 97 amendé ont été acheminés au Ministère des Transports pour approbation.

La demande de remboursement des dépenses réalisées dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier a été acheminée au Ministère des Transports.

L'appel de candidatures pour un deuxième préposé au Centre de tri a été publié dans les formes habituelles. Une personne s'est montrée intéressée à donner un coup de mains bénévole au Centre de tri dès cet hiver. L'initiation est entreprise.

Une lettre a été envoyée aux citoyens qui ont porté plainte concernant l'entretien des chemins leur faisant part de la préoccupation de la municipalité.

Un avis a été envoyé aux propriétaires demandant leur collaboration au maintien du bon état des chemins par un usage de la motoneige plutôt que de véhicules sur roues lorsque le chemin est adéquat pour la motoneige et de faire part de ceci à leurs visiteurs.

Une lettre a été envoyée aux propriétaires touchés par le Chemin du Portage pour leur faire part du souhait de la Municipalité de maintenir vivant ce chemin et leur demandant leur avis sur un projet de mise en valeur.

6. Rapport du Maire

Monsieur le Maire a rappelé à nouveau le directeur régional du Ministère des Transports du Québec au sujet du gravier et du pont de glace.

Monsieur Delage a participé à une conférence téléphonique sur les plans et devis de réparation du quai du village à laquelle participaient le Ministère des Pêches et des Océans, le Ministère des Transport, la Société des Traversiers du Québec, la Corporation de la Marina du Gros-Cap et le Bateau-Taxi. Les travaux devraient être complétés pour le printemps 2012.

La Société des Traversiers du Québec deviendra le propriétaire des quais.

7. Période de questions

Trois personnes sont présentes. Un sujet a été traité soit la circulation sur les chemins d'hiver.

8. Affaires en cours

8.1. Projet de Politique familiale et des aînés

Madame Marie-Paul Bourassa fait rapport de la suite du dossier. Un calendrier des consultations a été envoyé aux citoyens à même leur compte de taxes.

8.2. Demande d'aide financière de la Corporation des Maisons du Phare

Monsieur Francis Michaud se retire de la discussion sur ce point étant l'un des entrepreneurs pour la réalisation des travaux

11.02.04.03

Considérant la résolution 11.01.14.06 adopté par le conseil visant à abaisser l'emprunt de la Corporation des Maisons du Phare à 23 000 \$;
Considérant la demande de soutien financier déposée par la Corporation des Maisons du Phare ;

Monsieur Charles Méthé propose

Que le conseil accorde une subvention d'environ 6 687 \$ pour la réalisation des travaux suivants : Poutre en acier 4 200 \$, site Web 1 687 \$ et toilette adaptée pour les personnes handicapées 800 \$ et la construction d'un trottoir par l'employé de voirie ;

Que les fonds nécessaires à ces fins soient pris dans le Fonds d'infrastructures touristiques pour 2 100 \$ pour la poutre et 1 687 \$ pour le site Web et dans le Fonds des infrastructures municipales pour 2 100 \$ pour la poutre et 800 \$ pour la toilette.

Adoptée à l'unanimité

8.3 Service Internet

Le réseau a été remis sur pied le 19 janvier. Trois points de vérification ont été établis pour évaluer le signal de chacune des antennes de distribution. Une rencontre est à venir avec la Commission scolaire pour discuter des correctifs à faire afin d'assurer un meilleur service.

8.3.1 Demande de remboursement de l'équipement par un client

Monsieur Bruno Paradis et Madame Brigitte Émond demandent à la municipalité de reprendre leur antenne Internet et d'obtenir le remboursement de son coût d'achat suite à leur désabonnement du service causé par la longue panne et la mauvaise réception du signal depuis son installation.

11.02.04.04 Considérant que Monsieur Bruno Paradis et Madame Brigitte Émond ont bénéficié du service Internet pendant une certaine période ;

Monsieur Charles Méthé propose que la Municipalité offre à Monsieur Bruno Paradis et Madame Brigitte Émond la possibilité de vendre leur antenne à tout nouveau client du service Internet.

Adoptée à l'unanimité

8.4 Adoption de la politique de gestion contractuelle

Monsieur Gilbert Delage dépose et présente un projet de politique de gestion contractuelle. Il invite les membres à le lire attentivement afin de pouvoir en faire l'adoption à la prochaine session du conseil.

8.5 Service de transport collectif terrestre

Madame Marie-Paul Bourassa fait état de l'évolution du dossier. Une rencontre a eu lieu avec Simon Castonguay, nouvel agent de développement rural, pour le mettre au courant du projet et du plan d'affaire. Une communication téléphonique avec l'attaché politique du député fédéral Bernard Généreux a eu lieu pour discuter du Programme Fonds municipal vert. Simon Castonguay fera des demandes auprès d'Hydro-Québec, la Caisse populaire et divers commanditaires possibles.

8.6 Projet de bibliothèque et de salle communautaire

11.02.04.05 Considérant les commentaires reçus de l'analyste des projets au programme TECQ du MAMROT ;

Monsieur Gilbert Delage propose que le conseil mandate Madame Louise Newbury pour rencontrer des responsables du programme TECQ pour leur présenter l'ensemble du projet afin de s'assurer que les interventions projetées sont admissibles au programme.

Adoptée à l'unanimité

9. Affaires nouvelles

9.1 Nomination de substituts à Monsieur Gilbert Delage pour siéger au conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup

11.02.04.06 **Madame Louise Newbury propose**
Que les conseillers Charles Méthé et Francis Michaud et les conseillères Marie-Paul Bourassa et Louise Newbury soient désignés pour agir à titre de substitut du maire, monsieur Gilbert Delage, et siéger au sein du conseil des maires de la MRC de Rivière-du-Loup durant l'absence de Monsieur Gilbert Delage ;

Que la personne qui agira comme substitut soit désignée de la façon suivante : les quatre membres décident entre eux la personne qui représentera la municipalité considérant les disponibilités de chacun.

Adoptée à l'unanimité

9.2 Nomination des personnes désignées au niveau municipal pour la surveillance des cours d'eau et l'enlèvement d'obstructions

11.02.04.07 **ATTENDU** que la MRC de Rivière-du-Loup souhaite désigner des employés des municipalités locales pour exercer les pouvoirs prévus à l'article 105 de

la Loi sur les compétences municipales (L.C.M.), conformément à la politique de gestion des cours d'eau en vigueur;

ATTENDU qu'il aura lieu de définir les modalités de cette désignation et de formaliser la délégation de compétence aux municipalités locales, par la MRC, relativement à la gestion des travaux d'enlèvement des obstructions, en convenant d'une entente intermunicipale prévue à l'article 108 de la L.C.M.;

ATTENDU que dans sa résolution 09.01.09.06, la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs approuvait son adhésion à l'entente intermunicipale relative à la surveillance des cours d'eau et à l'enlèvement des obstructions proposée par la MRC de Rivière-du-Loup, et autorisait le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, ladite entente;

ATTENDU que le terme initial de l'entente intermunicipale est fixé au 31 décembre 2013 à 24 heures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère **Madame Louise Newbury**

QUE la municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs :

1) informe la MRC qu'elle recommande Denis Cusson et Bernard Gagnon pour exercer respectivement les fonctions de personne désignée principale et celle de personne désignée substitut tel que prévu à l'entente intermunicipale ;

2) maintient ces choix jusqu'au terme initial de l'entente intermunicipale ou jusqu'à ce qu'une nouvelle résolution les modifie.

Adoptée à l'unanimité

9.3 Entente de service avec la CDC du KRTB dans le cadre du projet Animation rurale.

9.3.1 Adoption de l'entente de services

11.02.04.08

Monsieur Gilbert Delage propose que la municipalité renouvelle l'entente de service avec la CDC du KRTB dans le cadre du projet Animation rurale et de verser la contribution financière de 2 500 \$ en deux versements, soit le 1^{er} mai et le 15 septembre 2011.

Adoptée à l'unanimité

9.3.2 Lieu de travail de l'agent de développement rural et frais de services

11.02.04.09

Considérant la demande faite par la Municipalité de L'Isle-Verte pour un montant compensatoire pour les frais de local, de service Internet et le service local du téléphone ;

Considérant que l'agent de développement pourra travailler occasionnellement travailler à l'île pendant la période navigable ;

Considérant qu'il y a lieu de dédommager la Municipalité de L'Isle-Verte pour l'occupation d'un bureau, l'usage du service d'Internet et le service local du téléphone ;

Monsieur Charles Méthé propose

Que la Municipalité verse à la Municipalité de L'Isle-Verte, pour l'année 2011, la somme de 500 \$ pour l'occupation d'un bureau, l'usage du service d'Internet et le service local du téléphone pour l'agent de développement rural dans le cadre de son travail pour la Municipalité et le paiement des appels interurbains et des photocopies qui seront faits dans le cadre de son travail pour la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs.

Adoptée à l'unanimité

9.4 Bilan de certains fonds désignés

Le directeur général dépose un rapport sur l'état de deux fonds désignés, le Fonds d'infrastructures touristiques et le Fonds d'infrastructures municipales.

9.4.1 Fonds d'infrastructures touristiques

Depuis sa création en 2004, le Fonds d'infrastructures touristiques a récolté 62 249 \$. La Municipalité a investi 32 333 \$ pour la réalisation de divers projets : Mobilier urbain, Parc du Portage, Matériel et équipement, Réfection du chaland à Léo, Fêtes du 200^e du Phare, Signalisation touristique, Salons touristiques, Information touristique et Publicité, Transport collectif terrestre, Aménagement du site du Phare, Activités hivernales et Fonctionnement de la Corporation de développement et de gestion touristique. Le Fonds dispose d'un solde de 29 916 \$. Ses engagements pour 2011 sont de 17 987 \$.

9.4.2 Fonds d'infrastructures municipales

Le fonds a été créé en 2005. Il avait au départ 11 665 \$. Au 31 décembre 2009, il était à 23 096 \$. Au plan comptable, le fonds augmente bien qu'il soit utilisé parce que les dépenses, pour la plupart, sont immobilisées.

En 2010 Il a été utilisé pour la réparation du mur est de l'École Michaud pour 50 % des coûts, l'autre 50 % étant subventionné par le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, soit 7 546 \$. Le solde au 31 décembre 2010, avant vérification comptable est de 15 550 \$.

Pour 2011, il y a engagement pour 2 900 \$ pour les travaux aux bâtiments au site du Phare.

9.5 Demande de financement auprès de Développement des ressources humaines Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada

11.02.04.10

Attendu que le Centre d'interprétation et le Circuit touristique de l'Île Verte ne peuvent être en opération sans personnel pour accueillir et guider les visiteurs;
Attendu que l'activité touristique est l'apport économique le plus important pour la communauté ;

Madame Louise Newbury propose que la Municipalité de Notre-Dame-des-Sept-Douleurs présente une demande de subvention pour l'embauche d'un ou d'une étudiante au poste de guide touristique à l'École Michaud dans le cadre du programme Emplois d'été Canada du Développement des ressources humaines Canada et de mandater monsieur Denis Cusson, directeur général, pour présenter une demande et signer les ententes nécessaires à la réalisation du projet au nom de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

9.6 Demande de subvention dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier

11.02.04.11

Madame Marie-Paul Bourassa propose que la Municipalité présente une demande de subvention auprès de Monsieur Jean D'Amour, député de Rivière-du-Loup, au montant de 15 000 \$ dans le cadre du Programme d'amélioration du réseau routier afin de procéder à des réparations importantes sur le Chemin du Phare et sur le Chemin de l'Île notamment par l'installation de nouveaux ponceaux, le creusage et le profilage de fossés.

Adoptée à l'unanimité

9.7 Don à la Corporation de développement touristique de l'Isle-Verte pour souligner le départ à la retraite de Madame Gilberte Chassé

11.02.04.12

Considérant l'apport de Madame Gilberte Chassé aux projets de la Municipalité et des organismes municipaux ;

Considérant la demande de contribution faite par la Corporation de développement touristique de L'Isle-Verte pour offrir à Madame Chassé un cadeau-souvenir ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil entérine la décision de Monsieur Gilbert Delage que la Municipalité fasse un don de 100 \$ à la Corporation de développement touristique de L'Isle-Verte comme contribution à un cadeau-souvenir collectif à Madame Gilberte Chassé.

Adoptée à l'unanimité

9.8 Demandes du Comité de Santé

9.8.1 Demande de don

11.02.04.13

Considérant la demande faite par le Comité de santé d'une contribution additionnelle pour la tenue de l'assemblée publique sur le transport à marée basse afin de combler le déficit financier de l'activité ;
Considérant le bon travail fait par le comité pour l'organisation de l'assemblée publique ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accorde au Comité de santé la somme de 465 \$ pour combler le déficit d'opération de l'assemblée publique sur le transport à marée basse.

Adoptée à l'unanimité

9.8.2 Achat d'un téléavertisseur

11.02.04.14

Considérant que Monsieur Jacques Fraser est la personne répondante pour les transferts d'urgence de malades ou de blessés à marée haute ou à marée basse ;
Considérant qu'il n'y a pas de téléavertisseur disponible chez les premiers répondants ;

Monsieur Gilbert Delage propose que la Municipalité fasse l'achat d'un téléavertisseur au coût de 113,87 \$ (incluant les taxes) à partir du budget prévu à cette fin.

Adoptée à l'unanimité

9.9. Location d'un conteneur pour les vidanges d'hiver

11.02.04.15

Considérant qu'il y a un plus grand nombre de personnes qui passent de longues périodes à l'île à l'automne et à l'hiver ;
Considérant que les bacs roulants chez Manon Slight débordent régulièrement parce que la collecte se fait aux deux semaines ;

Monsieur Gilbert Delage propose que la Municipalité loue auprès de Services sanitaires A. Deschênes et associé la location d'un conteneur à ordures au coût de 45 \$ par mois, si le problème de débordement se poursuit, et qu'une demande soit faite auprès du Ministère des Transports du Québec pour que le conteneur soit localisé sur le terrain de l'héliport.

Adoptée à l'unanimité

10. Rapport du comité consultatif d'urbanisme

10.1. Demande de permis de construction pour un bâtiment principal agricole par Madame Astrid Brousselle et Monsieur Damien Contandriopoulos au 7705, chemin de l'Île

11.02.04.16

Considérant la demande de permis déposée par Madame Astrid Brousselle et Monsieur Damien Contandriopoulos pour la construction d'un bâtiment principal agricole situé au 7705, chemin de l'Île

;

Considérant la recommandation positive du CCU ;

Madame Louise Newbury propose que le conseil accepte la demande de permis déposée par Madame Astrid Brousselle et Monsieur Damien Contandriopoulos pour la construction d'un bâtiment principal agricole situé au 7705, chemin de l'Île, sous réserve de la conformité à l'ensemble des règlements d'urbanisme et de l'approbation de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

11. Rapport des comités (représentants municipaux)

11.1. Circuit touristique – Louise Newbury

Aucun rapport

11.2. Corporation de développement et de gestion touristique - Charles Méthé

Préparation de l'activité «Île Verte sur glace» qui se tiendra le 12 février.

11.3. Société Inter-Rives – Gilbert Delage

Les travaux de rénovation de la grange (Belle Verte) devraient se réaliser à l'automne.

11.4. Corporation des Maisons du Phare - Louise Newbury

Aucun rapport

11.5. Culture et loisirs / Bibliothèque – Marie-Paul Bourassa

Madame Marie-Paul Bourassa fait rapport des activités de la Corporation de la Culture et des Loisirs de l'Île Verte. Madame Lucille Vien a remis sa démission comme secrétaire-trésorière. Le comité est à la recherche d'une personne pour la trésorerie. L'activité de «Cabane à sucre» se tiendra le samedi 5 mars.

11.02.04.17

Considérant la demande faite par la Corporation de la Culture et des Loisirs d'utiliser la cuisine du presbytère pour les fins de l'organisation d'une activité de plein air (partie de sucre) aux abords du presbytère ;
Considérant que les activités de la Corporation de la Culture et des Loisirs sont couvertes par les assurances de la municipalité ;

Madame Marie-Paul Bourassa propose que le conseil permette à la Corporation de la Culture et des Loisirs l'utilisation de la cuisine du bureau municipal pour les fins de l'organisation d'une activité de plein air (partie de sucre) aux abords de l'immeuble. Le Comité verra à remettre le local propre après l'activité.

Adoptée à l'unanimité

11.6. Affaires familiales et des aînés - Marie-Paul Bourassa

Nous devrions recevoir au début du mois de juin une réponse à notre demande pour le projet d'infrastructure déposée au MAMROT.

12. Rapport du directeur général

Le directeur général dépose son rapport au conseil

13. Trésorerie

13.1 Adoption des dépenses du mois

11.02.04.18

Monsieur Gilbert Delage propose l'adoption des dépenses du mois qui sont en annexe au montant de 75 100,55 \$.

Adoptée à l'unanimité

Je, soussigné, Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier certifie avoir les liquidités nécessaires au compte 2402 sous réserve des crédits nécessaires aux postes concernés suite à l'acceptation des transferts de poste.

Denis Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier

14. Correspondance

Une liste complète de la correspondance reçue est déposée.

- 11.02.04.19** **Monsieur Gilbert Delage propose** que le conseil accorde au directeur général la possibilité de suivre la formation en conférence Web «*Maîtriser votre gestion contractuelle avec l'outil du SEAO*» donnée par l'Association des directeurs municipaux du Québec au coût de 35 \$ (plus taxe).

Adoptée à l'unanimité

15. Levée de l'assemblée

- 11.02.04.20** L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur Gilbert Delage propose** la levée de l'assemblée à 22 h 27.

Adoptée à l'unanimité

Gilbert Delage, Maire

Denis Cusson, Directeur général

Je, Gilbert Delage, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.